

Séance du mardi 31 octobre 2023
Délibération n°2023-132-VM

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 31 octobre à dix heures, le conseil municipal de la Ville de Macouria dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à l'annexe mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Gilles ADELSON.

Nombre de conseillers en exercice : 33

Date de 1^{ère} convocation du conseil : 20 octobre 2023

Objet : Désignation des représentants du collège public pour la constitution des nouveaux Comités de Programmation OS5 et LEADER

Étaient présents (19) :

M. Gilles ADELSON, Maire, Mme Monique AZER, 1^{er} Adjointe au Maire, Mme Yvane CHAND, 3^{ème} Adjointe au Maire, M. Jean-Yves THIVER, 4^{ème} Adjoint au Maire, Mme Sandrine PAYET, 5^{ème} Adjointe au Maire, Mme Rose DANIEL, 9^{ème} Adjointe au Maire,

Mme Marthe BOUDEAU, Mme Madly MARGNAN, M. Eliodore TORVIC, M. Marijono SANIP, Mme Isabelle SERVIUS, Mme Darling DUFORT, Mme Katia BOSSOU, M. Roméo JEWANI, Mme Josiane DUPRE, M. Martin LABRUNE, M. Ismaël NEMOR, Mme Eda GEORGE, M. Augustin BENTH, conseillers municipaux

Étaient absents mais avaient donné procuration (07) :

M. Serge BACE, 2^{ème} Adjoint au Maire à M. Gilles ADELSON, Maire

M. Claude LEMKI, 6^{ème} Adjoint au Maire à Mme Josiane DUPRE, Conseillère Municipale

Mme Suzanne MAZOE, Conseillère Municipale à Mme Marthe BOUDEAU, Conseillère Municipale

M. David O'REILLY, Conseiller Municipal à M. Roméo JEWANI, Conseiller Municipal

Mme Corinne SIGER, Conseillère Municipale à Mme Monique AZER, Conseillère Municipale

M. Josué MOGE, Conseiller Municipal à M. Ismaël NEMOR, Conseiller Municipal

M. Guy GOBER, Conseiller Municipal à M. Augustin BENTH, Conseiller Municipal

Étaient absents (08) :

Mme Tania GIFFARD CLIFFORD, 7^{ème} Adjointe au Maire, M. Jean-Marie CAREME, 8^{ème} Adjoint au Maire, Mme Claudette FAZER TYNDAL, Mme Annie RENE, M. Thierry LOUIS, M. Pascal NACIS, M. Emmanuel PRINCE, Conseillers municipaux

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T), **Madame Sandrine PAYET** a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance qu'elle a acceptées.

VU la lettre n°1802/CACL/2023/DDAE/DA du 13 septembre 2023 de Monsieur le Président de la CACL relative à la constitution des nouveaux Comités de Programmation OS5 et LEADER dans le cadre de la nouvelle programmation européenne 2023-2027

CONSIDERANT qu'il convient de désigner des représentants élus titulaires et suppléants qui siégeront aux comités de Programmation OS5 et LEADER.

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DÉCIDE A L'UNANIMITE

ARTICLE 1 :

D'acter que la ville de Macouria est donc représentée au sein du collège public des Comités de Programmation par les conseillers suivants :

- **Comité de programmation LEADER :**
Monsieur David O'REILLY en tant que titulaire, **Monsieur Gilles ADELSON** en tant que suppléant
- **Comité de programmation OS5 :**
Madame Monique AZER en tant que titulaire, **Madame Corinne SIGER** en tant que suppléante

ARTICLE 2 :

Le Président de la CACL sera avisé de la présente décision.

ARTICLE 3 :

Le Maire, ou son suppléant, est chargé de l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 4 :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de la Guyane dans les deux mois à compter de la date d'accomplissement des formalités de publication et de notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Macouria, le 2 novembre 2023